



Communauté de communes Armagnac Adour
1 lotissement du Bourdalat -32400 RISCLE
Conseil communautaire du 1^{er} juin 2026
N° 2026/058

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 26 mai 2026

Secrétaire de séance :
Béatrice PASIAN

Date d'affichage : 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
Nombre de conseillers présents :
Nombre de pouvoirs :
Nombre de Votants :
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote
Nombre de voix **POUR** :
Nombre de voix **CONTRE** :
Abstentions

45
39
3
42
41
34
-
7

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Barnadas, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrousche, Pasian, Malmoustier, Dufau Philippe, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Darzacq, Sarran, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Lajus, Coomans, Lux, Tachon, Palangue-Maraleigne, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Plouvier-Kunz, Périssé, Labenne, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Berdoulet, Lamarque.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Callac, Lartigolle, Ducournau, Gény remplacée par M.Darzacq, Zago, Buffalan.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Barnadas, de Mme Callac à M. Chanut, de M. Zago à Mme Descoubet.

Objet : Passation des marchés publics.

Restructuration du pont de Tarsac / Riscle et du pont de la Gravette à Sarragachies.

Monsieur le Président informe l'assemblée que, conformément au Code des Marchés publics, deux avis d'appel à la concurrence doivent être publiés.

La procédure retenue, pour ces marchés, sera donc celle d'un appel d'offres en raison d'une estimation du montant pour la restructuration des ponts pont de Tarsac / Riscle et du pont de la Gravette à Sarragachies.

M. le Président propose de procéder aux deux consultations et sollicite la possibilité de signer les marchés correspondants et tout document y afférant.

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité, (34 voix pour, 7 abstentions) de valider la consultation des entreprises pour les 2 marchés publics.

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 03 juin 2026
et sa publication le 03 juin 2026

Le Président,
Stéphane PERSOONS

